

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1886.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1885 ont été votées au chiffre de fr. 319,861,490 »

Les recettes de même nature pour l'exercice 1886 sont évaluées, dans leur ensemble, à. fr. 320,555,406 »

Soit, pour 1886, une différence en plus de fr. 694,216 »

dérivant d'augmentations et de diminutions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient de la manière suivante.

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral	DE L'IMPÔT.
1881	324,056,159	7	22,745,670	2,187,019	155,290
1882	327,557,698	7	22,914,972	2,421,559	169,502
1883	329,975,651	7	23,098,083	2,615, 55	185,111
1884	332,512,954	7	23,261,853	2,539,505	165,750
1885	334,506,252	7	23,415,438	2,195,518	155,605

L'augmentation moyenne du revenu cadastral pendant les années 1881 à 1885 est de 2,350,000 francs. Une augmentation égale peut être prévue pour 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant du revenu cadastral de cette dernière année s'élèvera donc vraisemblablement à 336,856,000 francs; au taux de 7 ‰, il donnera un impôt de 23,579,900 francs présumé supérieur de 164,462 francs au produit de 1885.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

Le produit de la contribution personnelle (principal et additionnels) des années 1880 à 1884 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1885 sont renseignés dans le tableau suivant, qui indique également l'augmentation du produit afférent à chacun de ces exercices.

ANNEES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.
1880.	15,612,464	271,708
1881.	15,924,451	311,967
1882.	16,255,486	329,055
1883.	16,565,995	310,507
1884.	18,466,297	1,902,504
1885.	18,725,000 (Evaluation budgét.)	258,705

En 1884, l'augmentation de la contribution personnelle a été exceptionnellement de 1,902,504 francs; elle résulte, pour une somme de 1,600,000 francs environ, des modifications de taxes décrétées par la loi du 28 août 1883. Outre cette augmentation définitivement acquise à l'impôt personnel, il y a lieu de prévoir un accroissement normal annuel de 300,000 francs chiffres ronds.

D'après ces données, le produit présumé de 1886, en prenant pour base le produit réel de 1884, peut être fixé à 19,066,000 francs (18,466,000 + 300,000 × 2 = 19,066,000 francs). Cette évaluation dépasse de 343,000 francs celle de 1885.

ART. 3. — *Droit de patente.*

Le tableau ci-après indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1879 à 1883, le produit approximatif de cet impôt en 1884 et le chiffre de l'évaluation pour 1885. Il présente en outre la différence en augmentation ou en diminution pour chaque année de la même période.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1879	5,859,852	43,152	•
1880	6,080,718	240,866	•
1881	6,519,014	238,296	•
1882	6,548,155	229,159	•
1883	6,585,064	36,911	•
1884	6,529,853 (approximatif).	•	255,211
1885	7,058,000 Prévisions budgétaires	728,147	•

L'augmentation moyenne du produit de l'impôt des patentes est de 157,700 francs pour les années 1879 à 1883. D'après cette base et abstraction faite du produit de 1884 qui n'est connu qu'approximativement, l'évaluation de 1886 devrait être portée à la somme de 7,058,000 francs, soit un chiffre égal à l'évaluation admise pour 1885.

Mais, en présence de l'augmentation peu importante obtenue en 1883 et de la diminution constatée dans le produit approximatif de 1884, qui doivent l'une et l'autre être attribuées à la crise commerciale et industrielle, on croit prudent de fixer les prévisions sans avoir égard à l'accroissement moyen et d'adopter pour la recette probable de 1886 le produit obtenu en 1883, dernière année dont les résultats sont connus.

L'évaluation à inscrire au Budget de 1886 est ainsi de 6,585,000 francs, soit une diminution de 473,000 francs sur celle de 1883.

Pour expliquer cette diminution, il convient de rappeler que l'évaluation de 1885 a été établie d'après l'augmentation moyenne réalisée de 1878 à 1882. Or, non seulement l'augmentation moyenne est moins forte si on la calcule sur la période de 1879 à 1883, mais le produit approximatif de 1884, fixé d'après les renseignements fournis par les directeurs provinciaux des contributions au mois de janvier 1885, accuse une diminution de 255,211 francs comparativement à la recette réalisée de 1883, qui était déjà inférieure à la moyenne.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après, le produit des redevances sur les mines pour les années 1880 à 1884, le montant de l'évaluation de 1885 et le résultat de la comparaison, en augmentation ou en diminution, entre le chiffre d'une année et celui de l'année suivante.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1880	286,112	»	19,047
1881	568,970	82,858	»
1882	315,715	»	55,257
1883	370,458	56,745	»
1884	578,584	8,126	»
1885	529,000 (Évaluation budgét.)	»	49,584

Le produit moyen des redevances fixes et proportionnelles sur les mines est de 545,500 francs pour la période quinquennale de 1880 à 1884. Ce chiffre, qui présente une plus value de 14,500 francs sur l'estimation budgétaire de 1885, peut être porté comme recette présumée au Budget de 1886.

DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.

ART. 5. — *Douanes.*

On évalue à 29,060,000 francs le produit total probable des droits d'entrée en 1886, soit le chiffre inscrit au budget de 1885 déduction faite de 1,600,000 francs du chef des droits sur les sucres. Ces derniers droits sont compris dans l'évaluation de 1885 pour la somme de 3,100,000 francs; or, en 1886 on ne croit plus pouvoir compter que sur une recette de 1,500,000 francs. Et encore cette évaluation est elle-même incertaine, attendu qu'il est impossible de prévoir les effets de la surtaxe établie en vertu de la loi du 17 septembre 1884.

Quoi qu'il en soit, et comme il existe un minimum de recette pour les droits sur les sucres, il est indifférent, au point de vue du budget, que l'impôt figure sous la rubrique des droits de douane ou sous celle des droits d'accise.

Dans le produit total présumé, sur les droits de douane, la part de l'État serait de. fr. 25,531,600 »
et celle du fonds communal (d'après le détail ci-dessous) de 3,528,400 »

Comparativement à 1885, le produit présumé au profit de l'État présente une diminution de 1,051,700 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Part du fonds communal :

75 p. c. de la recette sur le café (fr. 3,400,000). . . fr.	2,328,000	»
30,322 p. c. sur les eaux-de-vie étrangères (fr. 1,360,000),		
— voir l'explication sous la rubrique <i>Accises</i> — . . .	412,400	»
55 p. c. de la recette sur les bières et vinaigres (fr. 760,000)	266,000	»
35 p. c. sur les sucres raffinés (fr. 1,500,000).	528,000	»
TOTAL. fr.	5,528,400	»

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant des recettes renseignées dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1884, les prévisions inscrites au Budget de 1885 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1886.

NATURE DES PRODUITS	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1884.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admis pour 1885	proposées pour 1886.	de l'État	du fonds communal.
Vins	4,548,370	4,506,000	4,555,000	2,946,500	1,586,500
Eaux-de-vie indigènes.	27,440,500	29,370,000	30,270,000	21,091,000	9,178,400
Bières	14,191,726	14,058,000	14,098,000	9,165,700	4,934,300
Vinaigres	18,927	12,000	15,000	8,400	4,600
Sucres.	5,854,405	2,900,000	4,300,000	2,925,000	1,575,000
Glucoses.	298,175	205,000	252,000	252,000	»
Tabacs	270,981	1,200,000	1,000,000	1,000,000	»
TOTAL. . . fr.	50,607,482	52,429,000	51,646,000	37,577,200	17,278,800

Les évaluations de 1886 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins, les bières, les vinaigres et les glucoses.

Eaux-de-vie. — En ce qui concerne les eaux-de-vie, cette moyenne ne peut être prise pour base des évaluations, le taux de l'impôt ayant été modifié en 1881, en 1883 et en 1884.

Les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1885 ont été révisées il y a peu de temps. Toutefois, à raison du pouvoir accordé au Gouvernement, par la loi du 16 septembre 1884 (deuxième alinéa de l'art. 4 et art. 6), de modifier les rendements légaux d'après les faits constatés et de prévenir ainsi, dans une certaine mesure, les pertes dont il avait été tenu compte dans

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'évaluation précédente, on peut augmenter de 700,000 francs celle qui a été admise pour 1885 soit :

Eaux-de-vie indigènes	fr. 50,270,000 »
— étrangères	1,560,000 »
TOTAL.	fr. 51,630,000 »

D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885 ⁽¹⁾, la quote-part de l'Etat dans ce produit est de 24,000,000 de francs. La part du fonds communal, qui n'était assurée par un minimum que pour les années 1885 à 1888, ne s'élèverait ainsi, pour 1886, qu'à 7,650,000 francs, somme notablement inférieure à celle qui lui est allouée pour les trois années précédentes (9,590,804 92 c).

Cette situation a appelé l'attention du Gouvernement, et il estime que la diminution dans les recettes sur les eaux-de-vie résultant de la réduction du taux de l'impôt décrétée par la loi du 16 septembre 1884 ne doit pas affecter le revenu du fonds communal.

En conséquence, le Gouvernement propose de maintenir en vigueur pour un terme de trois ans (1886, 1887 et 1888) les dispositions de l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885, relatives au minimum de quote-part du fonds communal. Tel est l'objet d'une disposition du projet de loi du Budget des Voies et Moyens pour 1886 soumis aux délibérations de la Chambre.

La quote-part dont il s'agit resterait ainsi fixée pour 1886 à la somme de fr. 9,590,804 92
et la part de l'État s'élèverait à 22,039,195 08

TOTAL. fr. 31,630,000 »

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69,678 et 30,322 p. ‰.

Appliquant ces proportions au produit présumé des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie indigènes et sur les eaux-de-vie étrangères on trouve que ce produit doit être réparti :

(1) « Article 7. La part allouée aux communes dans le produit des droits d'accise sur la fabrication des eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 p. ‰. Toutefois, la quote-part annuelle de l'État dans le produit de l'accise et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie est fixée à 24,000,000 de francs au minimum, sans que pour les années 1885, 1886 et 1887, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882 ».

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	ACCISE. (Eaux-de-vie indigènes.)	Douane. (Eaux-de-vie étrang.)	TOTAL.
Pour l'État. fr.	21,091,600 »	947,600 »	22,039,200 »
Pour le fonds communal.	9,178,400 »	412,400 »	9,590,800 »
TOTAL. fr.	30,270,000 »	1,360,000 »	31,630,000 »

Sucres. -- Quant au produit des droits sur les sucres, le minimum de la recette trimestrielle ayant été abaissé à 1,500,000 francs par arrêté royal du 11 août 1884, il y a également lieu, pour les motifs indiqués dans la note préliminaire du Budget révisé des Voies et Moyens de 1885, de maintenir les évaluations admises pour cette dernière année, soit 6,000,000 de francs pour droits d'entrée et droits d'accise. Mais comme, par suite de l'établissement d'une surtaxe sur les sucres étrangers, on a tout lieu de supposer que les quantités sur lesquelles les droits seront acquittés ne s'élèveront guère à la moitié des quantités importées précédemment, il convient de subdiviser cette somme comme il suit :

Droits d'entrée. fr.	1,500,000 »
— d'accise.	4,500,000 »
TOTAL. fr.	6,000,000 »

Tabac. — En ce qui concerne le revenu sur le tabac, il y a lieu, ce semble, d'admettre que la culture de 1886 aura la même importance que celle de 1884 et de prendre pour base du calcul de ce revenu les faits constatés en 1884.

Or, les sommes payées au comptant ou avant l'échéance des termes de crédit s'élevaient au 31 décembre 1884 à. fr. 270,981 »
et les termes de crédit restés ouverts à la même date étaient de. 249,066 »

Comme le plus grand nombre des cultivateurs de tabac ont joui, en vertu de l'article 15 de la loi du 31 juillet 1883, de la réduction de la moitié du droit sur la culture en 1884, on peut évaluer le montant intégral du revenu de l'impôt sur le tabac indigène au double des sommes indiquées ci-dessus.

Dans cette hypothèse, les redevabilités sur la culture du tabac en 1885, non apurées au 31 décembre 1885 et qui appartiendront conséquemment à l'exercice 1886 s'élèveront à $(249,000 \times 2 = 498,000)$. . fr. 498,000 »
et les paiements au comptant du chef de l'accise sur la culture de 1886 seront de $(270,000 \times 2 = 540,000)$ fr. 540,000 »

On arrive ainsi à une recette de 1,058,000 »
et l'on propose d'inscrire au Budget une somme de . . fr. 1,000,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Recettes diverses.*A. *Frais d'essai des matières d'or et d'argent.*

Comme il était à prévoir, le produit des frais d'essai diminue d'année en année.

Cette diminution est la conséquence de la loi de 1868, qui a décrété la liberté du travail des matières d'or et d'argent.

Bien que la moyenne des recettes des cinq dernières années soit encore de 14,000 francs, il est prudent de ne porter que 10,000 francs comme évaluation pour 1886. En 1884, les recettes dépassent à peine ce chiffre.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

ART 8. — *Enregistrement.*

Les droits d'enregistrement se perçoivent sur les actes civils, judiciaires et extrajudiciaires.

Ainsi qu'il est expliqué dans la note préliminaire du Budget de 1885, modifié, « on se livrerait à de vaines illusions si les évaluations étaient établies sur une moyenne de cinq ans ».

Les recettes de 1884 (20,058,032 francs) ont été inférieures de 2,941,968 francs aux évaluations (23,000,000 francs).

La prudence conseille de prendre la moyenne des deux dernières années qui ont produit :

1883	fr.	21,243,802	»
1884		20,058,032	»
		fr.	41,301,834
		$\frac{1}{2}$ =	20,650,917
La recette à prévoir pour 1886 est ainsi de	fr.	20,500,000	»
Évaluation de 1885		21,500,000	»
DIMINUTION		fr.	1,000,000

ART. 9. — *Greffe.*

Les droits de greffe sont établis sur les actes et procès-verbaux faits aux greffes des tribunaux civils et de commerce, et sur les expéditions des actes et jugements de ces tribunaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La recette moyenne de 1880-1884 est de fr. 463,826 »
 On propose de fixer les prévisions à 460,000 »
 chiffre qui a été inscrit au Budget de 1885.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Ces droits, qui frappent les inscriptions de créances hypothécaires et les transcriptions de mutations d'immeubles, présentent une corrélation intime avec les droits d'enregistrement.

La raison qui fait écarter, pour ces derniers droits, les recettes antérieures à 1883, s'applique également aux droits d'hypothèque. La moyenne de 1883-1884 formerait l'évaluation de 1886.

Recettes de 1883	fr. 3,484,061	»
— 1884	3,227,317	»
	6,711,378	»
	$\frac{1}{2} =$	3,355,689 »
Le chiffre serait arrondi à	fr. 3,400,000	»
Évaluation de 1885	3,500,000	»
DIMINUTION.	fr. 100,000	»

ART. 11, litt. A. — *Successions et mutations par décès.*

Le droit de succession proprement dit frappe le montant *net* de tout ce qui est recueilli dans la succession d'un habitant du royaume, par un collatéral ou un étranger.

Le droit de mutation par décès est assis exclusivement sur la valeur des immeubles situés en Belgique qui sont délaissés par un non habitant du royaume.

Le produit du droit de succession et du droit de mutation par décès est soumis à des éventualités parmi lesquelles la dépréciation de la valeur des biens immeubles joue aussi un rôle. Pour cette raison et à cause des droits exceptionnellement nombreux et importants qui ont été perçus en 1880 et 1881, on ne saurait faire entrer ces années dans la recherche de la prévision pour 1886. Celle-ci pourrait être établie d'après les résultats de 1882 à 1884.

Recettes de 1882	fr. 15,335,216	»
— 1883	15,590,837	»
— 1884	16,674,344	»
	47,600,397	»
	$\frac{1}{3} =$	15,866,799 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On croit approcher de la vérité en supputant le produit probable de 1886 à fr. 16,000,000 »
(chiffre arrondi).

Évaluation de 1885 fr. 15,700,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 300,000 »

Litt. B. — *Mutations en ligne directe.*

Ce droit a été établi, par la loi du 17 décembre 1851, à la charge des héritiers qui succèdent en ligne ascendante ou descendante à un habitant du royaume. L'impôt se perçoit exclusivement sur la valeur — généralement déterminée par le revenu cadastral — des immeubles situés dans le royaume et sur la valeur des créances hypothéquées sur des immeubles sis en Belgique, déduction faite des seules dettes hypothécaires.

L'année 1880 a produit fr. 2,974,014 »

Le produit de l'année 1881 a été de . . fr. 3,644,285 »

y compris deux droits exceptionnels de . . 460,150 »

3,184,135 »

Les recettes sont plutôt en décroissance :

1882 a produit. fr. 3,124,342 »

1883 — 2,810,726 »

1884 — 2,694,538 »

14,787,755 »

$\frac{1}{3}$ = 2,957,551 »

On propose, eu égard à cette moyenne, d'adopter le chiffre de 3,000,000 de francs.

Litt. C. — *Droits dus par les époux survivants.*

Ces droits sont perçus au taux et sur la même base que le droit précédent, à raison de ce que recueille l'époux survivant qui retient des enfants de son mariage avec le défunt.

La moyenne quinquennale est de fr. 332,869 »

Elle est relativement élevée à cause de l'année 1884 dont les produits, soit 581,866 francs, sont considérés comme exceptionnels. Si on écarte cette dernière, la moyenne des quatre années restantes est de . . fr. 320,620 »

On propose en conséquence le chiffre de 320,000 »

Évaluation de 1885 340,000 »

DIMINUTION. . . fr. 20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Timbre.*

L'impôt du timbre est établi sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires et aux écritures privées qui peuvent être produites en justice et y faire foi. De plus, une loi du 25 août 1883 a rendu applicable le droit de timbre fixé par l'article 1^{er}, § 2 de la loi du 21 mars 1839 :

1^o Aux actions ou parts d'intérêts dans les sociétés, actions de jouissance et parts de fondateurs, transmissibles autrement que d'après les formes du droit civil;

2^o Aux obligations émises par les sociétés civiles ou commerciales.

L'application de cette loi devait, selon les prévisions, procurer au Trésor un supplément de recette évalué à 200,000 francs. Ces prévisions ne se sont point réalisées.

En effet, les droits tels qu'ils étaient perçus antérieurement à la loi du 25 août 1883, ont produit en 1882, fr. 468,196 54 c. En 1884, première année complètement soumise au régime nouveau, ce produit a été de fr. 499,559 45 c.

L'augmentation n'est donc que de 30,000 francs environ et encore est-il douteux — le nombre des sociétés diminuant — qu'elle reste acquise.

Les recettes des droits de timbre d'une autre nature, prises dans leur ensemble, paraissent diminuer également.

A défaut d'autres éléments d'appréciation, on estime qu'il convient de s'en tenir, pour les évaluations de 1886, à la moyenne quinquennale, soit en chiffres ronds fr. 5,800,000 »

Il a été porté au Budget de 1885. 6,000,000 »

DIMINUTION . . fr. 200,000 »

ART. 13. — *Timbre des polices d'assurance.*

La loi du 26 août 1883 a frappé d'un droit de timbre les polices d'assurance.

L'Exposé des motifs, qui se rapporte à ce droit, renseigne comme produit présumé fr. 900,000 »

En 1884, la recette a atteint 896,118 »

Mais ce n'est pas là le résultat d'une année complète, en ce sens que, pour les sociétés étrangères, il ne comprend légalement que le produit de neuf mois. De ce chef, on peut ajouter une somme de 30,000 »

D'où un total de fr. 926,118 »

Soit en chiffres ronds 920,000 »

Évaluation pour 1885 900,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Naturalisations.*

Les premiers effets de la loi du 17 août 1881 sont produits, et tout fait présumer que le chiffre de recette de 1884 ne sera même plus atteint.

Toutefois, les faits semblent autoriser à croire que l'évaluation de 1885 doit être quelque peu augmentée.

On propose en conséquence d'inscrire le chiffre de . . . fr.	25,000	»
Évaluation de 1885	20,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	5,000	»

ART. 15. — *Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne quinquennale est de fr.	469,505	»
On propose d'inscrire	460,000	»
Évaluation de 1885	450,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000	»

ART. 16. — *Amendes de condamnation en matières diverses.*

La moyenne quinquennale de fr. 614,764 ne semble pas pouvoir être prise comme base des évaluations de l'exercice 1886. parce que les produits de 2 années de cette période (1880 et 1881) ont été atténués par suite d'arrêtés royaux de remise générale de peines.

On pourrait adopter la moyenne de 1882-1884 :

Recettes de 1882	718,503	»
— de 1883	745,099	»
— de 1884	762,853	»
		2,226,455 »
		$\frac{1}{3} = 742,152$ »
Soit en chiffres ronds.	750,000	»
Inscrit au budget de 1885.	700,000	»
AUGMENTATION. . . .	50,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 17. — *Rivières et canaux.*

Ce produit est presque invariable. La recette de 1884 se rapproche sensiblement de celle de 1883, dont le chiffre a déterminé l'évaluation de 1,600,000 francs portée au budget de 1885. Il y a donc lieu de reproduire la même évaluation 1,600,000 »

ART. 19. — *Chemins de fer.*

La recette de l'exercice 1883 avait été évaluée à . . . fr. 117,500,000 »
en tenant compte d'une progression normale qui, d'après les faits constatés, pouvait être évaluée à 2,500,000 francs.

La recette réelle a dépassé ces évaluations, elle s'est élevée à 117,600,000 »

Pour l'exercice 1884, ce dernier chiffre ne sera pas atteint. Mais il est vraisemblable que 1885 et 1886 rendront la progression moyenne des années antérieures

Il est prudent, toutefois, de maintenir pour 1886 le chiffre admis pour 1885, soit 120,700,000 francs.

ART. 20. — *Télégraphes.*

La recette afférente au service des télégraphes en 1885 a été évaluée à 5,150,000 francs; elle présente, sur les évaluations de recettes de 1884, une augmentation de 411,500 francs dérivant en grande partie, indépendamment de la progression annuelle, de l'application de la téléphonie à grande distance.

En présence de la stagnation des affaires, il est bon de ne prévoir pour 1886 qu'une recette égale à celle qui est portée pour l'année 1885, soit 5,150,000 francs.

ART. 21. — *Postes*

D'après les résultats constatés à ce jour, la recette totale du service des postes en 1884 s'élèvera à environ 15,845,000 francs, soit une somme supérieure de 500,000 francs à la recette faite pendant l'année 1883. Cette augmentation sera probablement dépassée en 1885, à cause de l'Exposition universelle d'Anvers, mais il est prudent, pour éviter des mécomptes, de ne prévoir pour les années 1885 et 1886 qu'un accroissement annuel de 500,000 francs, égal à celui de 1884 sur 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit des postes pour l'année 1886 peut donc être évalué à fr. 14,845,000 »

Ce chiffre comprend, à concurrence de 520,000 francs, la recette présumée de l'encaissement et de la présentation à l'acceptation des effets de commerce. Comme il n'est pas tenu compte de cette recette pour la formation du fonds communal, il y a lieu de la déduire du chiffre ci-dessus pour obtenir la somme à partager entre l'État et les communes, ci

520,000 »

RESTE . . . fr. 14,325,000 »

dont 41 p. % sont attribués au fonds communal, soit. . . 5,875,250 »

La part de l'État est donc de fr. 8,451,750 »

A cette somme il y a lieu d'ajouter le produit de l'encaissement des effets de commerce, évalué à 520,000 »

La recette des postes au profit du Trésor peut donc être évaluée à 8,971,750 »

La décomposition de cette somme par article de recette est donnée au tableau ci-joint (annexe B).

ART. 22, 23, 34, 36 et 37. — *Marine.*

Le tableau ci-après donne en détail, par nature de service, les évaluations de recettes portées au Budget de 1885 et celles qui sont proposées pour 1886.

Il y a une différence en plus pour 1886, de 210,000 francs. L'évaluation de 3,650,000 francs, portée au Budget de 1886, est basée sur la recette de 1884 qui atteindra très probablement la somme de 3,680,000 francs.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		Observations.	
	portées au budget de 1885.	proposées pour 1886		
Art. 22. — Produits du service des paquebots entre Ostende et Douvres.	550,000 •	600,000 •	Ces recettes se sont élevées : en 1885 en 1884	
Art. 23. — Produits du passage d'eau à la Tête de Flandre.	30,000 »	40,000 •	fr. 554,853 60	fr. 615,000 » (¹)
Art. 34. — Id. de police maritime	110,000 •	110,000 •	» 33,618 71	» 56,750 16
Art. 36. — Droits de pilotage . .	2,000,000 »	2,050,000 •	» 106,712 97	» 108,544 41
Art. 37. — Id. de fanaux. . .	750,000 »	850,000 •	» 2,019,499 66	» 2,070,237 82
			» 808,648 89	» 850,644 21
TOTAUX . . .	3,440,000 »	3,650,000 »	fr. 3,523,535 92	fr. 3,681,156 60 (¹)

(¹) Chiffre approximatif.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 25. — *Domaines (valeurs capitales.)*

La moyenne quinquennale s'élève à 674,747; mais tenant compte des produits extraordinaires et accidentels de 1885 et de 1884, dont il est fait mention au même chapitre du budget de 1885, on propose d'évaluer le produit de 1886 à fr. 600,000 »

ART. 26. — *Forêts.*

En comparant la dernière moyenne quinquennale au produit obtenu en 1884, on constate que l'évaluation pour 1886 doit être fixée au même chiffre que pour 1885, soit. fr. 840,000 »

ART. 27. — *Dépenses des chemins de fer.*

Le produit quinquennal moyen s'élève à 224,800 francs, dépassant de 54,800 francs le chiffre de 170,000 francs adopté pour l'évaluation de 1885.

Mais en présence de la dépréciation que subissent tous les revenus fonciers et du fait que la recette n'a atteint que 157,500 francs en 1884, on juge prudent de reproduire la dernière évaluation 170,000 »

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

En écartant du produit des cinq dernières années celui de l'exercice 1881, soit 219,717 francs, qui paraît exceptionnel, on obtient, pour la moyenne des quatre autres exercices, 127,143 francs, soit un chiffre rond de 130,000 » auquel il y a lieu de s'arrêter pour 1886, d'autant plus que le produit de la dernière année a subi une certaine décroissance.

Chiffre adopté pour l'exercice précédent. 155,000 »

Différence en moins. 25,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

Depuis 1882, ce produit avait légèrement augmenté comparativement aux deux années antérieures. A partir de 1884, on constate une diminution de 10,000 francs environ sur 1885.

Nonobstant et eu égard aux faits constatés, on peut évaluer le produit de 1886 à 440,000 francs soit 10,000 francs de plus que le produit de 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

La moyenne quinquennale est de 723,864 francs et les produits des années 1882 et 1883 atteignaient encore 862,851 et 778.773 francs. Mais, en égard à la dépréciation dont il est question à l'article 27 ci-dessus et qui doit exercer également son influence sur les revenus des domaines, il est prudent de limiter l'évaluation pour 1886 à fr. 700,000 » soit une diminution de 60,000 francs comparativement à l'exercice précédent.

ART. 31. — *Abonnements au MONITEUR perçus par l'administration des postes.*

On peut estimer à 145,000 francs le produit qui sera réalisé en 1886, pour abonnements-poste au *Moniteur belge* et aux autres publications officielles.

ART. 32. — *Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).*

L'évaluation de ces produits a été fixée pour 1885 à . . fr.	93,000	»
Elle peut être portée pour 1886 à	100,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	7,000	»

Cette augmentation se rapporte au travail des détenus à la nouvelle prison de St-Gilles.

ART. 33. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le produit de l'emploi des fonds de dépôt est, depuis quelques années, en progression constante. De fr. 5,085,752 74 c^s qu'il était en 1883, il s'est élevé en 1884 à fr. 5,214,745 40 c^s, chiffre dépassant de fr. 214,745 40 c^s les prévisions adoptées pour 1885.

Dans ces conditions, on peut évaluer sans exagération à 5,200,000 francs le produit à inscrire au Budget de 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Produits de la régie du MONITEUR* (arrêté royal du 21 juin 1868).

De 100,707 francs qu'ils étaient en 1882, ces produits sont tombés à 76,418 francs en 1883, par suite de la suppression du *Bulletin officiel des adjudications*.

En 1884, la recette a été de 81,800 francs. Il y a lieu de s'en tenir à ce dernier chiffre pour les prévisions de 1886, soit en l'arrondissant. . fr. 82,000 »

Évaluations de 1885. 90,000 »

DIMINUTION fr. 8,000 »

ART. 39. — *Produits des écoles agricoles.*

On propose d'inscrire au Budget de 1886 un chiffre égal à la recette de 1884, soit fr. 273,000 »

Selon toute prévision, ce chiffre sera atteint sinon dépassé.

On constate, en effet, une progression constante dans les produits des cinq dernières années.

L'évaluation pour l'exercice 1885 a été fixée à 240,000 »

D'où une augmentation de. fr. 63,000 »

ART. 40. — *Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices réalisés par la Banque Nationale.*

Les prévisions formées — en ce qui concerne ce produit — pour 1884, ne se sont pas réalisées.

Au lieu de 1,500,000 francs portés au Budget, le Trésor n'a encaissé qu'une somme de fr. 1,205,092 18 c^s. Ce chiffre est de beaucoup inférieur au produit de chacune des trois années précédentes, et ne peut, dès lors, servir de base à l'évaluation pour 1886.

On propose d'inscrire dans le Budget de cet exercice le chiffre de 1,400,000 francs adopté pour 1885.

ART. 41. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

Ce produit s'est élevé en 1884 à 907,069 francs, alors que la somme inscrite au Budget n'était que de 500,000 francs.

L'élévation du chiffre obtenu est due à cette circonstance que les crédits votés pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1884 n'ont été utilisés

NOTE PRÉLIMINAIRE.

que dans une mesure restreinte. Les ressources qui se sont trouvées en excédent ont ainsi pu être placées d'une manière productive pendant une période de temps plus longue qu'on ne l'avait supposé d'abord.

Pareille situation ne se renouvellera probablement pas en 1886. On reproduit en conséquence, au Budget de cet exercice, le chiffre de 500,000 francs inscrit au Budget des Voies et Moyens depuis 1882.

ART. 42. — *Bonification de $\frac{1}{2}$ % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne, au delà de 275 millions de francs, des billets de la Banque Nationale.*

Ce produit s'élève d'année en année :

Il a été pour 1881 de	fr. 258,919 10
— 1882 de	272,601 92
— 1883 de	291,910 96
— 1884 il est de	519,557 13

L'évaluation pour 1885 a été portée à 550,000 francs; le même chiffre doit être maintenu au Budget des Voies et Moyens de 1886.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement sans emploi.*

Les fonds d'amortissement sans emploi à reverser au Trésor, en 1886, sont évalués à 5,514,000 francs. Ce chiffre se décompose comme il suit :

1^o Dette à 4 %, 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1885	fr. 2,278,771 46
— 1 ^{er} mai 1886	2,285,021 46
Intérêts des capitaux amortis.	78,652 »
TOTAL.	fr. 4,640,444 92

2^o Dette à 4 %, 2^e série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1885	fr. 336,797 50
— 1 ^{er} février 1886.	336,797 50
	673,595 »
ENSEMBLE.	fr. 5,314,039 92

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 44. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

La moyenne quinquennale des recettes sur les frais de perception des centimes provinciaux et communaux est de 414,900 francs. Dans cette moyenne, les années 1883 et 1884 figurent pour un produit de 440,000 francs. On a adopté le chiffre de 450,000 francs pour l'évaluation de 1886, et ce avec d'autant plus de raison que les frais dont il s'agit suivent la progression des impôts, qui est normale et constante, hormis en ce qui concerne le droit de patente.

ART. 45. — *Remboursement par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.*

Les remboursements sur les non-valeurs en matière de contributions directes suivent également la marche ascendante de ces produits.

Si l'on tient compte de la moyenne quinquennale, qui est de 112,550 francs, et des recettes des exercices 1883 et 1884, s'élevant respectivement à 120,882 francs et 131,264 francs, on peut raisonnablement évaluer les prévisions de 1886 à 130,000 francs, soit 10,000 francs de plus que pour 1883.

ART. 46. — *Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes.*

La nature essentiellement variable de ce produit ne permet pas d'évaluation reposant sur des moyennes. Il n'y a pas de raison pour modifier le chiffre de 18,000 francs adopté pour 1883.

ART. 47. — *Recouvrements d'avances faites par les divers départements.*

La moyenne des cinq dernières années est de 497,980 francs; mais il y a lieu d'éliminer le produit de 1884, soit 523,172 francs, qui est anormal en ce sens qu'il ne comprend pas des frais de gardiennat restant dus, s'élevant à 200,000 francs environ. C'est donc la moyenne des quatre années précédentes qui doit être prise pour base de l'évaluation de 1886; elle est de 541,620 francs, soit. fr. 540,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières.*

Évaluation adoptée pour l'exercice 1885	fr.	253,400	»
— proposée — 1886		225,400	»
DIMINUTION.		fr.	28,000 »

correspondant à une réduction de pareille somme sur les crédits inscrits au chapitre X (section 2) du projet de Budget du Département de la Justice.

ART. 51. — *Recettes diverses et accidentelles.*

Les recettes diverses et accidentelles pour 1884, évaluées à 4.000,000 de francs, s'élèvent à fr. 1,588,454 12 c. Dans ce produit figure une somme de fr. 518,478 82 c qui est restée sans emploi sur les subventions allouées aux caisses de milice instituées par la loi du 5 juin 1870. La liquidation de ces caisses peut être considérée comme terminée; les reliquats de compte qui feront encore retour au Trésor sont de trop minime importance pour qu'il y ait lieu d'en faire état dans les prévisions budgétaires.

Deux autres produits tendent à disparaître. Ce sont: 1^o les intérêts que bonifie au Trésor le Gouvernement néerlandais sur la quote-part des Pays-Bas dans le rachat du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, et 2^o les intérêts que payent à l'État certains entrepreneurs sur les avances qui leur sont faites en vertu des conventions-lois des 51 janvier 1873 et 1/26 juin 1877.

Des explications au sujet de la décroissance de ce produit ont été fournies dans les développements du Budget de 1885. On ne peut que s'y référer.

Tout compte fait, il y a lieu d'évaluer les recettes diverses et accidentelles pour 1886 à 700,000 francs.

ART. 57. — *Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.*

L'annuité totale, calculée sur le pied de 4,000 francs par kilomètre, est de (770,167 × 4,000) fr. 3,080,668 »

La quote-part de l'État, pour 1886, est fixée par l'article 33 de la convention-loi des 1/26 juin 1877 à (770,167 × 3,840) . 2,957,441 28

La différence, soit. fr. 123,226 72 doit être fournie au Budget de 1886 par la Caisse des dépôts et consignations, qui en a reçu le montant, en 1877, des ayants-droit aux annuités.

A partir du 1^{er} janvier 1887, l'annuité totale sera à la charge de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux* (Loi du 16 mai 1876).

Les crédits ci-après sont demandés pour assurer le service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1886.

1° Par l'article 23 du Budget de la Dette publique . . .	fr. 1,350,000	»
2° Par l'article 8, litt. B, du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	20,000	»
3° Par l'article 9 du même Budget	262,618	»
ENSEMBLE. . .	fr. 1,632,618	»

L'État recouvrera les $\frac{3}{5}$ de cette somme, soit 979,570 francs, formant la quote-part des provinces et des communes. Il y a lieu d'évaluer à ce dernier chiffre la recette à inscrire de ce chef au Budget des Voies et Moyens de 1886.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1885, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1886, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1886, sont évaluées à la somme de trois cent vingt millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent six francs (520,555,406 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La disposition de l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883 (*Moniteur* n° 212), qui fixe un minimum de quote-part à attribuer au fonds communal dans le produit de l'accise et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie pour les années 1883 à 1885, est maintenue en vigueur pour un nouveau terme de trois années (1886 à 1888).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1886.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1886.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE I^{er}.				
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES.				
	1	Contribution foncière.	25,579,900 »	
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative) 15,605,500 » 15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal. 2,540,500 » 20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . 1,082,000 » Frais d'expertise 40,000 »	19,066,000 »	40,574,100 »
	3	Droit de pa- tente . . . { Principal. 5,487,500 » 20 centimes additionnels 1,097,500 »	6,585,000 »	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle). . . . { Principal 274,800 » 25 centimes additionnels 68,700 »	345,500 »	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	5	Douanes . . . { Droits d'entrée. » a. Vins étrangers (*) 2,946,500 » b. Eaux-de-vie indigènes. (*) 21,091,000 » c. Bières. (*) 9,165,700 »	(*) 25,531,000 »	
	6	Accises . . . { d. Vinaigres. (*) 8,400 » e. Sucres de canne et de betterave. (*) 2,925,000 » f. Glucoses et autres sucres non cristallisables. 252,000 » g. Tabacs indigènes 1,000,000 »	37,567,200 »	65,258,800 »
	7	Recettes di- verses . . . { a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. 10,000 » b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux ex- traordinaires de chargement et de décharge- ment de navires, etc. 550,000 »	560,000 »	
			A REPORTER fr.	112,835,200 »

(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,323,000 francs; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 266,000 francs; de 30,322 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 412,400 francs, et de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés soit 525,000 francs; ensemble une somme de 5,537,700 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. c. du produit probable, soit 1,586,500 francs.

(3) Id. 50.322 p. c. id. 9,178,400 francs.

(4) Id. 35 p. c. id. 4,951,300 francs.

(5) Id. id. id. 4,600 francs.

(6) Id. id. id. 1,575,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT . . . fr.	112,833,200 "
	8	Enregistrement	20,500,000 "	
	9	Greffe	460,000 "	
	10	Hypothèques	5,400,000 "	
	11	a. Successions et mutations par décès . fr. 16,000,000 "	19,520,000 "	51,635,000 "
		b. Droit de mutation en ligne directe . . 5,000,000 "		
		c. Droits dus par les époux survivants . . 520,000 "		
	12	Timbre	5,800,000 "	
	13	Id. des polices d'assurances	920,000 "	
	14	Naturalisations	25,000 "	
	15	Amendes en matière d'impôts	460,000 "	
	16	Id. de condamnations en matières diverses	750,000 "	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		164,468,200 "
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	17	Rivières et canaux	1,600,000 "	
	18	Routes appartenant à l'État	5,000 "	
	19	Chemin de fer	120,700,000 "	
	20	Télégraphes électriques	3,150,000 "	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,114,270 "	(1) 8,971,750 "	155,566,750 "
		b. — sur les mandats-postes 283,200 "		
		c. — sur les abonnements 54,280 "		
		d. — sur les effets de commerce 520,000 "		
TRÉSORERIE GÉN., ETC.	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	600,000 "	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000 "	
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	500,000 "	
		A REPORTER	fr. 299,854,950 "	

¹⁾ Le produit brut des postes est évalué à 14,845,000 francs, comprenant une recette de 520,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 14,325,000 francs, et s'élève ainsi à 5,873,250 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE III.	Report . . . fr.	290,834,950 »
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	600,000 »	
	26	Forêts.	840,000 »	
	27	Dépandances du chemin de fer	170,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	150,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	440,000 »	
	30	Revenus des domaines	700,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC. PRISONS.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	145,000 »	
	32	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	100,000 »	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,200,000 »	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	
	35	— des droits de chancellerie	7,000 »	17,261,000 »
	36	— des droits de pilotage	2,050,000 »	
	37	— des droits de fanal.	850,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	82,000 »	
	39	— des écoles agricoles	273,000 »	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,400,000 »	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	550,000 »	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,514,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	450,000 »	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	130,000 »	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comp- tables	18,000 »	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	540,000 »	
PRISONS.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	225,400 »	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,300 »	
		A REPORTER. fr.		317,095,950 »

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant	TOTAL.
			des évaluations de recettes par article.	
			Report . . fr.	317,095,950 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,000 »	
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,599 »	3,459,456 »
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 »	
	57	Quote-part d'annuités du chef de rachats de chemins de fer, dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention — loi du 1/26 juin 1877	125,237 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	979,570 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.			fr.	320,555,406 »

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1886.

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1880, 1881, 1882, 1883 ET 1884,
ET COMPARAISON,
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1885,
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1886.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN.			
			1880.	1881.	1882.	

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	44,571,674	45,358,085	46,030,324
	Douanes, accises et recettes diverses.	54,329,816	56,715,778	57,596,243
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	55,020,254	55,885,552	52,840,255
TOTAUX fr.		153,930,744	157,959,415	156,475,822
II. — Péages		121,415,506	120,932,946	127,679,954
III. — Capitaux et revenus		10,156,679	11,395,075	12,144,207
IV. — Remboursements		6,420,199	6,490,173	4,812,070
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.		291,921,128	296,777,609	301,112,053

DÉVELOP

I. IMPÔTS.				
1	Foncier.	22,592,580	22,745,670	22,014,972
2	Personnel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	15,612,464	15,924,451	16,255,486
3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels).	6,080,718	6,319,014	6,548,153
4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add.)	286,112	568,970	515,713
TOTAUX fr.		44,571,674	45,558,085	46,030,324
5	Douanes : Droits d'entrées.	21,656,643	22,659,161	23,657,096
6	Accises.			
	Vins étrangers	3,065,092	2,782,281	2,974,060
	Eaux-de-vie indigènes	16,653,389	17,184,701	17,400,005
	Bières	9,128,465	9,510,273	9,189,323
	Vinaigres	7,154	8,133	7,035
	Sucres	3,057,273	3,911,518	3,652,600
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	183,896	181,689	237,855
7	Recettes diverses			
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	17,958	16,465	12,975
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	452,489	475,842	293,105
TOTAUX		450,447	490,305	506,078
TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . . .		54,329,816	56,715,778	57,596,243

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES		MOYENNE.	EVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

46,617,598	48,548,297	46,185,196	49,559,400	49,574,400	508,000	475,000
58,479,567	55,960,506	56,616,502	62,695,600	63,258,800	1,816,900	1,255,700
51,123,575	51,491,701	55,605,088	52,570,000	51,655,000	565,000	1,500,000
156,220,558	155,800,507	156,404,586	161,805,000	164,468,200	2,689,900	5,026,700
150,605,570	129,275,260	125,994,418	155,192,150	155,566,750	174,600	
12,209,088	10,270,527	15,945,917	16,555,000	17,261,000	1,519,000	595,000
4,015,429	4,269,181	5,208,097	5,529,040	5,459,456	175,642	245,226
505,048,254	505,619,075	505,555,018	519,861,190	520,555,406	4,557,142	5,662,926
AUGMENTATION . . . fr.					694,216	

PEMENTS.

25,008,085	25,261,855	22,922,588	25,429,400	25,579,900	150,500	"
16,565,905	(¹) 18,458,150	16,562,505	18,725,000	19,066,000	545,000	"
6,585,064	6,249,750	6,556,556	7,058,000	6,585,000	"	475,000
570,458	578,584	545,567	529,000	545,500	14,500	"
46,617,598	48,548,297	46,185,196	49,559,400	49,574,400	508,000	475,000
25,552,888	21,858,279	22,620,815	26,585,500	25,551,600	"	1,051,700
2,954,828	2,956,140	2,946,540	2,928,900	2,946,500	17,600	"
19,156,010	18,522,571	17,779,555	20,400,900	21,091,600	690,700	"
8,965,552	9,226,145	9,165,911	9,121,700	9,165,700	59,000	"
8,454	12,505	8,616	7,800	8,400	600	"
5,282,477	2,495,551	5,275,840	1,885,000	2,925,600	1,040,000	"
259,426	208,175	252,204	205,000	252,000	29,000	"
180,156	270,981	205,704	1,200,000	1,000,000	"	200,000
54,786,705	55,781,942	55,610,150	55,750,500	57,567,200	1,816,900	200,000
15,009	10,647	14,211	12,000	10,000	"	2,000
526,767	529,158	571,128	550,000	550,000	"	"
550,776	540,055	585,559	562,000	560,000	"	2,000
58,479,567	55,960,506	56,616,502	62,695,600	63,258,800	1,816,900	1,255,700

(¹) Y compris, à partir de 1884, 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PAR		
			1880.	1881.	1882.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		IMPOTS (SUITE).			
	8	Enregistrement	20,755,768	20,197,285	19,881,869
		{ Actes	761,712	853,250	894,591
		{ Civils.	961,718	919,295	998,770
		{ Sous seing privé	1,036,440	1,023,531	1,053,691
		{ Judiciaires	870	1,450	580
		{ D'huissiers.	420	145	435
		Lettres de noblesse.			
		Permis de changer de nom de famille			
		TOTAUX. . . . fr.	25,516,928	22,976,956	22,800,756
	9	Grefte	85,291	85,384	85,405
		{ Mise au rôle	575,041	582,004	585,208
		{ Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.			
		TOTAUX. . . . fr.	456,552	467,388	470,705
	10	Hypothèques	255,244	229,000	247,209
		{ Droits d'inscription.	3,659,222	3,600,671	3,579,495
		{ Droits de transcription d'actes de mutation.			
		TOTAUX. . . . fr.	3,894,466	3,829,671	3,826,702
	11	Successions	16,857,588	17,577,528	14,885,628
		{ Droits de succession	597,528	200,664	451,588
		{ Id. de mutation par décès	2,974,014	3,644,285	3,124,542
		{ Id. de mutation sur les successions en ligne directe.	551,547	581,866	558,980
		{ Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX. . . . fr.	20,540,277	21,804,343	18,793,558
	12	Timbre			
		Débit			
		{ Timbres fixes.	2	18	4
		{ Passe-ports	3,652	3,248	3,120
		{ à l'intérieur.	589,795	405,685	594,660
		{ à l'étranger.	"	"	1,715
		{ Permis de port d'arme de chasse	552,800	554,095	553,754
		{ Permis de chasse au lévrier	272,404	255,445	258,224
		{ Timbres proportionnels pour effets de commerce	15,568	11,827	12,951
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	200,618	207,292	200,588
		{ Id. à l'étranger.	2,521,600	2,501,258	2,292,665
		{ Timbres adhésifs pour affiches	157,992	108,256	109,985
		{ Timbres de dimension	29,118	27,041	31,855
		{ Timbres proportionnels	585	690	683
		{ Timbres de dimension	142	120	850
		{ Timbres fixes. Warrants	983,114	1,015,659	1,062,195
		{ Effets de commerce.	457,725	608,912	468,171
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	"	"
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		{ Coupures	287,050	291,006	299,058
		{ Timbres proportionnels.	90,625	86,636	90,587
		{ Timbres de dimension.			
		{ Affiches			
		TOTAUX. . . . fr.	5,720,779	5,875,186	5,761,021
	13	Timbre sur les polices d'assurances	"	"	"
	14	Naturalisations	2,000	16,000	20,250
	15	Amendes en matière d'impôts	505,778	461,358	443,801
	16	Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	592,694	454,670	718,504
		TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. . . . fr.	55,029,254	55,885,552	52,849,255

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
21,245,802	20,058,032	22,121,087	21,500,000	20,500,000	"	1,000,000	
21,245,802	20,058,032	22,121,087	21,500,000	20,500,000	"	1,000,000	
469,425	455,284	465,826	460,000	460,000	"	"	
469,425	455,284	465,826	460,000	460,000	"	"	
5,484,061	5,227,517	5,652,445	5,500,000	5,400,000	"	100,000	
5,484,061	5,227,517	5,652,445	5,500,000	5,400,000	"	100,000	
18,709,968	19,772,652	19,925,152	19,040,000	19,520,000	280,000	"	
18,709,968	19,772,652	19,925,152	19,040,000	19,520,000	280,000	"	
5,784,097	5,809,516	5,790,080	6,000,000	5,800,000	"	200,000	
5,784,097	5,809,516	5,790,080	6,000,000	5,800,000	"	200,000	
194,752	896,118	545,455	900,000	920,000	20,000	"	
58,000	27,750	20,800	20,000	25,000	5,000	"	
454,169	482,402	469,502	450,000	460,000	10,000	"	
745,099	762,855	614,765	700,000	750,000	50,000	"	
51,125,575	51,491,704	55,605,088	52,570,000	51,655,000	565,000	1,500,000	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,612,025	1,619,410	1,632,852	1,600,000	1,600,000	.	.	
1,612,025	1,619,410	1,632,852	1,600,000	1,600,000	.	.	
4,450	4,500	6,144	5,000	5,000	.	.	
117,599,508	115,860,000	115,572,765	120,700,000	120,700,000	.	.	
2,725,250	2,758,600	2,611,476	3,150,000	3,150,000	.	.	
8,075,875	8,599,020	7,710,426	8,857,150	8,971,750	114,600	.	
554,854	615,000	627,254	550,000	609,000	59,000	.	
55,619	56,750	55,525	50,000	40,000	10,000	.	
"	"	"	500,000	500,000	.	.	
150,605,570	129,275,260	125,994,418	155,192,150	155,566,750	174,600	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN					
			1880.	1881.	1882.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	25	III. — CAPITAUX ET REVENUS.						
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux.	10,012	7,042	13,928			
		provenant d'emprises. { Routes	34,535	28,051	40,441			
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	265,581	658	3,544			
		Produits { des successions en déshérence	45,082	52,256	195,971			
		{ nets des épaves	868	774	1,012			
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés	2,172	2,575	2,496			
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inven- taires, etc.	1,024	510	1,788			
		provenant du Départ ^l des Affaires étrangères	"	150	"			
		id. id. des Finances	15,000	17,286	19,925			
		id. id. de la Guerre	161,704	172,700	175,554			
		id. id. de l'Instruction publique	15	786	"			
		id. id. de l'Intérieur	5,449	75,521	201,159			
		id. id. de la Justice	12,427	14,595	10,589			
		id. id. des Travaux publics	50,416	102,510	80,251			
		id. de la Cour des comptes	"	150	3,990			
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"			
		de capitaux. { de créances ordinaires	"	"	"			
		Rachat et transfert de ventes	371	"	888			
		Transactions en matière domaniale	"	"	"			
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, inté- rêts moratoires compris	21,059	27,986	10,040			
		Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	"	201	"			
		Produit d'objets saisis et confisqués.	6,152	4,451	5,999			
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	6	155	301					
TOTAUX. . . . fr.			650,353	507,426	765,856			
	26	Prix de vente de coupes de bois	751,896	845,986	709,255			
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	101,517	109,176	107,521			
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	20	95			
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	9,783	8,614	4,294			
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	8,956	9,245	8,587			
		Id. du droit de chasse	10,471	10,517	10,991			
		Id. id. de pêche (baux et licences)	323	525	132			
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais . .	8,559	3,754	3,508			
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .	19,825	19,188	19,175			
		Indemnités pour carbonisation	2	599	"			
		TOTAUX. . . . fr.			890,917	1,007,400	885,554	
		A REPORTER. . . . fr.			1,521,270	1,514,826	1,629,590	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1883.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
857,581	597,759	671,747	600,000	600,000	•	•	
857,581	597,759	671,747	600,000	600,000	•	•	
745,757	782,465	858,018	840,000	840,000	»	»	
745,757	782,465	858,018	840,000	840,000	»	•	
1,603,138	1,380,202	1,529,765	1,440,000	1,440,000	»	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1880.	1881.	1882.	
		REPORT. . . fr.	1,521,270	1,514,826	1,629,500	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	27	Dépendances des chemins de fer.				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	20,265	29,065	27,596	
		Location de bâtiments	15,176	13,260	14,094	
		Id. d'herbages, d'oscraies, etc.	18,536	16,288	15,151	
		Id. de vidanges	2,122	1,980	2,194	
		Argent non réclamé.	5,266	1,272	1,766	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	125,204	235,102	104,268	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	6,548	17,417	9,597	
		Id. d'objets non réclamés.	8,880	15,474	12,110	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,175	7,590	7,624	
		TOTAUX. . . fr.	212,050	557,446	194,400	
	28	Établissements et services régis par l'État.				
		École militaire. — Pensions des élèves.	98,427	85,878	84,467	
		École vétérinaire { Pensions d'animaux malades	5,555	4,929	4,970	
		Produits des ventes d'objets divers	178	150	198	
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	9,719	1,517	•	
		Bénéfices de la fonderie de canons	•	•	•	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,492	15,504	15,504	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	•	•	480	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	15,805	15,909	19,505	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	•	100,000	460	
		TOTAUX. . . fr.	142,972	219,717	125,584	
	29	Produits divers et accidentels.				
		Produit des examens universitaires	18,168	11,554	14,574	
		Id. des examens et visa des diplômes	56,027	56,545	57,052	
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	•	•	•	
		Id. des brevets d'invention	215,500	228,050	245,650	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	58,403	57,977	59,592	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations	62	68	15	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	•	29	295	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,200	4,880	5,580	
		Restitutions volontaires.	46	•	1,547	
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	481	781	551	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	1	15	•	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	53	32	47	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	132,651	94,582	117,275	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,744	1,834	2,476	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	•	•	•	
		De toute autre nature	•	•	•	
		TOTAUX. . . fr.	448,696	415,705	462,014	
		REPORTER. . . fr.	2,524,988	2,487,694	2,411,588	

ENREGISTRE-
MENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,603,158	1,380,202	1,529,765	1,440,000	1,440,000	•	•	
222,520	157,485	224,780	170,000	170,000	•	•	
222,520	157,485	224,780	170,000	170,000	•	•	
128,850	111,167	145,658	155,000	150,000	•	25,000	
128,850	111,167	145,658	155,000	150,000	•	25,000	
462,561	451,095	448,014	450,000	440,000	10,000	•	
462,561	451,095	448,014	450,000	440,000	10,000	•	
2,417,069	2,099,049	2,348,217	2,195,000	2,180,000	10,000	25,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		REPORT fr.	2,324,988	2,487,694	2,411,388
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	101,976	125,125	186,852
		Domaine de Tervueren	12,116	11,608	"
		Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments.	65,014	58,925	57,801
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,184	11,595	26,315
		Fermages de pêche et de chasse.	7,690	6,726	5,922
		Arrérages de rentes	1,087	1,112	1,087
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,269	2,212	2,255
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.	7,500	7,500	10,500
		Id. id. de créances ordinaires.	"	"	"
		Produits de la calamine.	"	"	"
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	1,824	1,592	2,865
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	52,757	55,061	53,906
		venant d'emprises } Routes	1,027	1,193	1,601
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	187,519	176,555	181,260
		tions, herbages, etc. } Routes	177,995	557,165	505,426
		Droits de pêche (rivières et canaux).	58,552	58,524	59,142
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	"	2,080	7,961
		TOTAUX. . . . fr.	647,508	812,508	862,851
		TOTAUX (Enregistrement et domaines). . . . fr.	2,972,496	3,500,202	3,274,259
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	28,417	28,878	51,515
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	2,219	2,252	2,916
		Id. id. aux Annales parlementaires	85,457	65,264	71,000
		Id. id. au Compte rendu analytique	28,651	27,572	42,765
		Id. id. au Recueil des lois	251	274	248
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications.	5,705	6,588	1,484
		Id. id. aux Documents parlementaires	"	"	492
		TOTAUX (Travaux publics). . . . fr.	148,680	150,628	150,216
		Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	87,157	95,170	102,917
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,295,591	2,598,785	2,850,519
		Id. des actes des commissariats maritimes.	105,201	95,050	104,589
		Id. des droits de chancellerie	9,726	9,487	9,027
		Id. id. de pilotage	1,921,479	1,746,925	1,981,749
		Id. id. de fanal	664,567	624,199	750,552
		Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	"	"	50,000
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	105,442	151,458	100,707
		Id. des écoles agricoles	170,946	210,341	209,686
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,045,554	1,656,079	1,925,827
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	457,320	557,854	401,997
		Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	174,760	258,919	272,602
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	"	"	"
		Intérêt et dividende des actions de la Société nationale des chem. de fer vicin.	"	"	"
		TOTAUX (Trésor public). . . . fr.	6,948,566	7,869,075	8,616,835
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	10,156,679	11,305,075	12,144,207

DÉVELOPPEMENTS. VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS	En MOINS.	
2,417,069	2,090,949	2,548,217	2,195,000	2,180,000	10,000	25,000	
778,775	517,664	725,862	760,000	700,000	"	60,000	
778,775	517,664	725,862	760,000	700,000	"	60,000	
5,195,844	2,617,615	5,072,079	2,955,000	2,880,000	10,000	85,000	
151,085	158,000	145,721	140,000	145,000	5,000	"	
151,085	158,000	145,721	140,000	145,000	5,000	"	
101,725	96,000	96,590	95,000	100,000	7,000	"	
5,085,755	5,214,745	2,805,075	5,000,000	5,200,000	200,000	"	
106,715	108,540	105,578	110,000	110,000	"	"	
8,016	7,674	8,786	7,000	7,000	"	"	
2,019,500	2,070,355	1,947,977	2,000,000	2,050,000	50,000	"	
808,649	850,650	755,659	750,000	850,000	100,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
76,418	81,800	99,161	90,000	82,000	"	8,000	
216,047	240,000	209,404	210,000	275,000	65,000	"	
1,577,847	1,205,092	1,442,076	1,400,000	1,400,000	"	"	
789,604	907,069	618,769	500,000	500,000	"	"	
291,911	519,557	265,510	550,000	550,000	"	"	
"	4,599,552	4,599,552	4,430,600	5,514,000	884,000	"	
"	"	"	500,000	"	"	500,000	
8,780,438	15,404,714	12,655,527	13,147,000	14,156,000	1,297,000	508,000	
12,209,088	16,276,527	15,945,017	16,555,000	17,261,000	1,519,000	595,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1880.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
IV. REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	114,697	116,199	117,718
		Id. id. communaux	260,575	285,609	300,685
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	91,058	104,515	115,255
		TOTAUX (contributions directes, etc.) . . . fr.	466,150	506,123	533,658
	46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. { Solides de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des comptes.	15,077	5,189	5,680
		Actes de chargement de divers chefs			
		Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	7,887	23,228	5,948
		Recouvrements divers	70,112	57,873	17,429
		TOTAUX. . . . fr.	93,076	64,290	27,057
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Frais de poursuites et d'instances	917	581	1,459
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices. { aux acquéreurs de bois domaniaux	201,515	202,567	201,919
		Remboursement et dégrèvement de contributions	4	2	9
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,788	5,655	4,542
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	64	40	57
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,656	1,649	1,761
		Restitution de droits	10	"	9
		Ministère de la Guerre. — Restitution de droits.	250	"	40
		Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	8,520	7,418	8,465
		Remboursement de subsides	1,550	1,000	"
		Restitution de droits	5	"	"
		Remboursements divers	"	"	11
		Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	125,546	125,660	153,754
		Frais de justice en matière de simple police	135,891	150,881	147,845
		Id. militaire	900	1,056	1,556
		Frais d'entretien de mendiants	14,524	15,970	20,679
		Ministère des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"
		{ Rachat des annuités	"	"	"
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	56,604	40,248	26,485
		Id. d'entretien de routes concédées	"	"	"
		Restitution de droits	8	54	179
		Remboursements divers	4,451	241	122
		TOTAUX. . . . fr.	557,581	528,782	548,650
		TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	650,657	593,072	575,707
		A REPORTER. . . . fr.	1,116,787	1,099,195	1,109,345

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1883.	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
438,076	440,000	414,792	450,000	450,000	20,000	•	
120,882	151,264	112,551	120,000	150,000	10,000	•	
559,558	571,264	527,545	550,000	580,000	50,000	•	
22,029	19,270	45,144	18,000	18,000	•	•	
22,029	19,270	45,144	18,000	18,000	•	•	
551,468	525,172	557,951	500,000	540,000	40,000	•	
551,468	525,172	557,951	500,000	540,000	40,000	•	
555,497	542,442	585,075	518,000	558,000	40,000	•	
1,115,055	1,115,706	1,110,418	1,068,000	1,138,000	70,000	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

Administrations.	Articles du Budget de 1886.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1880.	1881.	1882.
		REPORT, . . . fr.	1,116,787	1,099,195	1,109,545
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)			
Prisons.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	217,753	211,285	172,974
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	27,508	23,508	28,911
		TOTAUX (prisons). . . fr.	245,046	234,593	201,785
Trésor public.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,407	50,072	45,549
	51	Recettes diverses et accidentelles	5,070,109	5,797,192	2,224,958
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	55,567	55,567	19,567
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560	1,560	1,560
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,200	8,200	8,500
	»	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	»	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	6,418
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	28,558	26,000	25,192
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie. . . .	175,000	175,000	175,000
	57	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	862,587	759,560	616,134
	58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	229,778	516,654	569,482
		TOTAUX (Trésor public). . . fr.	5,058,566	5,156,585	5,500,940
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	6,420,199	6,490,175	4,812,070

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885	1884.		adoptées pour l'exercice 1885.	proposées pour l'exercice 1886.	En PLUS.	En MOINS.	
1,113,055	1,113,706	1,110,418	1,068,000	1,138,030	70,000	"	
115,675	262,000	195,514	245,400	225,400	"	20,000	
23,495	21,958	24,996	21,500	21,500	"	"	
157,168	285,958	220,510	266,700	246,700	"	20,000	
44,184	42,160	44,454	40,000	40,000	"	"	
1,476,514	1,589,474	2,551,605	800,000	700,000	"	100,000	
19,567	19,567	25,167	19,567	20,599	832	"	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"	
8,800	9,800	8,700	10,200	10,200	"	"	
20,000	9,000	11,200	"	"	"	"	
2,579	44,155	17,717	"	"	"	"	
50,662	51,905	28,425	25,000	25,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
492,907	509,580	616,154	246,455	125,227	"	125,226	
491,855	579,418	597,420	876,760	979,570	102,810	"	
2,763,206	2,871,517	5,877,169	2,194,540	2,074,756	105,642	225,226	
4,015,420	4,269,181	5,208,097	5,529,040	5,459,456	175,642	245,226	

(54)